

COUPON REPONSE

**Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Martin-La-Plaine - 2 rue René Charre – 4800
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE**

Suite à une saison interrompue par l'épidémie de COVID-19 avec l'obligation administrative de fermeture de l'établissement et le confinement de la population, le conseil d'administration de la MJC a décidé de proposer un « avoir » sur **11 séances d'activité** qui est utilisable sur l'ensemble des activités de la prochaine saison 2020-2021.

Cet avoir est valable est valable jusqu'au 18 décembre 2020

Il vous est également proposé les possibilités suivantes (cocher la case) :

- 1) **Je soutiens l'association** en faisant don de mon avoir (pas nécessaire de remplir ce coupon) *VOUS pouvez simplement faire **une réponse à ce mail** en indiquant « **je soutiens la MJC** ».*
- 2) **Je contribue** au soutien de l'association en échange d'un reçu fiscal d'un montant équivalent à mes 11 séances d'activité, déductible à 66% de mes impôts 2020. *Possibilité offerte après autorisation de l'administration fiscale, au plus tard le 31 décembre 2020.*
- 3) A la date d'expiration de mon avoir, je souhaite bénéficier du remboursement des 11 séances de l'activité que je pratique en 2019-2020. *La demande de remboursement* doit être accompagnée de votre RIB-IBAN sur lequel nous effectuerons le remboursement par virement bancaire.*
**Tout remboursement fera l'objet de retenues pour frais de dossier.*

Aucun reçu ne sera délivré.

Dispositions particulières :

Conscient des difficultés rencontrées par une partie de nos adhérents, le conseil d'administration a choisi de rembourser immédiatement les demandeurs d'emplois et les foyers fiscaux non imposables.

Dans ce cas uniquement, merci de joindre à ce coupon-réponse un justificatif (dernier avis de non-imposition ou attestation pôle emploi de moins de 3 mois) *accompagné de votre RIB-IBAN.*

Nom :

Prénom :

Activité(s) :

Signature (nécessaire si demande de remboursement)

Merci de nous renvoyer ce document **par mail**, en indiquant votre nom et prénom, impérativement à cette adresse : mjcsaintmartin.direction@wanadoo.fr ou par **voie postale** le plus tôt possible.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension. L'équipe de la Mjc fonctionnant avec un nombre restreint de personnel, nous vous prions de répondre au plus tôt afin de permettre le bon fonctionnement et la poursuite d'activité de votre association.

Le Conseil d'Administration de la MJC